

CTSD ASH 20 décembre 2019
Déclaration FSU



En préambule, la FSU regrette que vous tentiez de passer en force en imposant une instance le mercredi, hors de temps de classe pour les professeurs des écoles alors que nous vous avons fait part de notre désaccord.

De plus, la FSU souhaite aborder le sujet du droit de grève et des déclarations d'intentions. En effet, de trop nombreux dysfonctionnements nous ont été rapportés :

- Concernant les enseignants du primaire, la déclaration d'intention doit être envoyée 48h à l'avance avec au moins un jour ouvrable, soit avant le dimanche 8h20 pour un mardi, contrairement à ce qui est demandé par certains secrétariats de circonscription.
- Les déclarations d'intention ne présagent en rien de la participation à la grève. Seuls les enseignants sont en capacité de communiquer une information juste aux parents d'élèves. Les mairies ne peuvent se substituer aux enseignants pour cette information.
- Pour les AESH, il n'y a pas de déclaration à faire contrairement à ce qu'il leur a été souvent demandé. L'ancien guide des AESH de la Loire était erroné, nous demandons que l'erreur soit corrigée dans la nouvelle mise à jour.
- Nous rappelons qu'en aucun cas les personnels chargés de direction du 1^{er} degré n'ont à communiquer sur le taux de gréviste de leur école.

Pour ce comité technique, nous constatons que, cette année encore, les RASED ne sont pas à l'ordre du jour. Pourtant, les problèmes sont importants, principalement en terme de moyens. Ce matin même, nous étions reçus par le DASEN pour évoquer les difficultés engendrées par les postes spécialisés bloqués ou non pourvus. L'absence de psychologue de l'EN sur certains secteurs empêche le système de fonctionner et pénalise élèves, familles et enseignants. Nous notons également qu'à ce jour, le site de l'IA n'est toujours pas mis à jour concernant la liste des RASED pour 2019/2020.

Pour les personnels AESH, malgré (ou à cause?) de la circulaire du 5 juin 2019 les problèmes sont encore légion comme en témoignent les nombreuses questions diverses que nous vous avons posées.

D'abord, la gestion des contrats soulève encore beaucoup de problèmes, ensuite, les personnels de direction et les enseignants ne sont pas suffisamment formés pour travailler avec les AESH.

Quant aux PIAL, alors que vous annoncez une mise en route pour le premier janvier 2020, certains personnels sont déjà dans un fonctionnement en PIAL alors qu'il n'y a pas encore de cadrage. Nous souhaiterions également connaître les raisons qui vous ont incité à faire des PIAL inter-degrés sur de grands territoires. Notre département est ainsi celui de l'académie qui compte les PIAL les plus vastes et le plus grand nombre d'AESH en PIAL. Nous pensons que c'est l'organisation départementale la plus pénalisante pour les personnels, d'autant que leur mise en œuvre a d'ores et déjà été l'occasion de nombreux ratés sur le plan administratif.

Pour les autres points à l'ordre du jour, la FSU interviendra directement en séance en lien avec les documents reçus.

